

SOMMAIRE

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 4 février 2004	p. 2
Rapport moral.....	p. 3
	<i>(Père Gérard, cistercien, Abbaye de Bellefontaine)</i>
Comptes de fonctionnement et bilan au 31 décembre 2003	p. 7
Budget prévisionnel pour 2004	
	<i>(Sœur Marie Dominique, cistercienne, Abbaye de Cabanoule)</i>
Le forum.....	p. 9
	<i>(Père Bernard Marie, cistercien, Abbaye du Mont des Cats)</i>
Fondation des Monastères. Dernières actualités fiscales et juridiques.....	p. 11
	<i>(Madame Marie-Laure Beauchesne)</i>
Groupe des cellériers européens	p. 13
	<i>(Frère Pierre Marie Jourdan, bénédictin, Abbaye Sainte Anne de Kergonan)</i>
Mutuelle Saint Christophe : la Prévoyance	p. 15
	<i>(Olivier Cambrezy)</i>
Services associés à la Mutuelle Saint Christophe Et présentation d'un modèle document unique pour l'évaluation des risques.....	p. 17
	<i>(Emmanuel Olivier)</i>
Association Vivier.....	p. 19
	<i>(François de Palmaert)</i>
Rapport de la Commission Monastique Administrative.....	p. 21
	<i>(Frère Mathias, bénédictin, Abbaye de la Pierre qui Vire)</i>
Rapport des activités de la Commission Commerciale	p. 24
	<i>(Sœur Marie-Noël, cistercienne, Abbaye d'Echourgnac)</i>
Compte rendu du groupe des communautés fabriquant des hosties.....	p. 25
	<i>(Sœur Marie-Dominique, carmélite, Saint Germain en Laye)</i>
Compte rendu du groupe des fromagers	p. 26
	<i>(Sœur Madeleine, cistercienne, Abbaye de Belval)</i>
Compte rendu du groupe des libraires	p. 27
	<i>(Sœur Michelle-Kateri, bénédictine, Bayeux)</i>
Compte rendu du groupe des communautés qui travaillent dans l'imprimerie.....	p. 29
	<i>(Sœur Marie, bénédictine, Abbaye de La Rochette - lu par Père Gérard)</i>
Invitation à l'Assemblée Générale du jeudi 3 février 2005.....	p. 30
Adresses utiles	pages I à IV
	Pages en couleur, au milieu du cahier

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION MONASTIC

Paris, Centre Sèvres, 4 Février 2004

L'assemblée générale de l'Association « Monastic » s'est tenue une nouvelle fois à l'auditorium du Centre Sèvres, le mardi 3 février 2004, de 9 h 30 à 16 h 30. Le nombre d'inscrits et le nombre de participants étaient inférieurs à ceux de l'an dernier (95 inscrits seulement).

La journée a commencé avec le rapport moral de Père Gérard, Président, qui a confirmé qu'il ne pouvait pas continuer à assurer la présidence de l'Association. Sœur Marie Dominique Kruse, du monastère de la Paix Dieu, à Cabanoule, ayant également donné sa démission, il aurait été souhaitable de procéder à des élections pour les remplacer au sein du conseil d'administration. Cependant, les remplaçants n'ayant pas encore été trouvés au moment de l'Assemblée générale, les élections sont remises à l'année prochaine, pour ratifier les cooptations que le conseil d'administration aura faites dans l'intervalle. Vous pourrez voir sur la liste des adresses utiles (pages centrales de ce dossier) la composition du nouveau conseil d'administration de Monastic.

Après la lecture du rapport moral a eu lieu la présentation des comptes – comptes de fonctionnement et bilan pour 2003, et budget prévisionnel pour 2004. Le rapport moral et les comptes ont été approuvés à l'unanimité.

Vers 10 h 30, Frère Mathias a présenté les activités de la Commission Monastique Administrative (CMA ; voir p. 20). Il a été suivi par les comptes rendus de la commission commerciale (par Sœur Marie Noël, cistercienne d'Echourgnac, voir p. 23), du groupe des communautés qui fabriquent des hosties (par Sœur Marie-Dominique, carmélite de Saint Germain en Laye, voir p. 24), et du groupe des libraires (rapport lu par Sœur Marie-Pierre, bénédictine de Bayeux, pour Sœur Michelle-Kateri, voir p. 26). La matinée s'est terminée par une rapide présentation de l'Association Vivier, par Monsieur François de Palmaert (voir p. 18). Rappelons qu'une présentation plus

détaillée de cette association avait déjà eu lieu en 2002 (voir dossier vert correspondant).

Selon la formule déjà rôdée les années précédentes, les membres de l'Assemblée se sont ensuite rendus chez les Lazaristes, toujours rue de Sèvres, pour la messe et le déjeuner. La messe était présidée cette année par le Provincial des Carmes (Province de Paris), le Père Didier Marie Gaulay. Il avait été invité en l'honneur du quatrième centenaire de l'arrivée des carmélites « de sainte Thérèse » en France (1604). Nous ne pouvons malheureusement pas vous donner le texte de son homélie, car... il ne les écrit pas !

Les travaux ont repris vers 14 h 30, avec une présentation par Madame Marie-Laure Beauchesne, secrétaire de la Fondation des Monastères, de diverses dispositions nouvelles concernant les dons et legs (voir p. 10). Nous avons ensuite bénéficié d'une présentation audiovisuelle, par Messieurs Olivier Cambrézy et Emmanuel Olivier, de la Mutuelle Saint Christophe, des questions de prévoyance, d'une part, et d'un schéma de document unique pour l'évaluation des risques (pp. 14 à 17).

La journée s'est poursuivie par une présentation du groupe des cellériers européens (par Frère Pierre-Marie Jourdan, bénédictin, Abbaye Sainte Anne de Kergonan, voir p. 12), du groupe des fromagers (lue par Sœur Madeleine, cistercienne, Abbaye de Belval, voir p. 25), du groupe des communautés qui font de l'imprimerie (lue par Père Gérard, voir p. 28). Enfin nous avons clôturé par l'étude du forum, présenté par Père Bernard-Marie, cistercien, Abbaye du Mont des Cats (voir p. 8).

Une nouvelle formule pour l'Assemblée générale est à l'étude, mais ne pourra sans doute pas voir le jour avant 2006. Pour l'an prochain, nous vous donnons donc rendez-vous le jeudi 3 février au même endroit, et pour un programme à peu près similaire.

RAPPORT MORAL POUR L'ANNÉE 2002

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE "MONASTIC" :

Mardi 4 Février 2003

Nous voici réunis une nouvelle fois pour l'assemblée générale de Monastic. Bienvenue à tous et à toutes. Notre assemblée est un peu moins nombreuse que les années précédentes : avec près de cent participants (95), nous représentons tout de même une soixantaine de communautés.

Nous saluons les membres d'honneur de Monastic, Messieurs Mouret de Lodz et Philippe Mignotte, la Présidente et la secrétaire du SDM (Mère Marie-Chantal et Mère Pia), Frère Henri Vignau, Frère Mariste, secrétaire général de la CSMF, Mesdames Beauchesne et Tantardini, de

1. Programme de la journée

Le programme de la journée est le suivant :

Après le rapport moral, et son approbation, nous aurons la présentation des comptes, et leur approbation

Nous devons ensuite procéder à des élections, pour remplacer deux des membres du Conseil d'administration, étant donné que Sœur Marie-Dominique, de Cabanoule, et moi-même, devons cesser notre participation au conseil d'administration de Monastic, en raison d'autres engagements dans nos communautés respectives. Mais il ne nous a pas été possible de trouver des candidats ; nous avons bon espoir, mais il nous faut encore un peu de temps. Nous pourrions faire des élections sans mise en candidature, mais, comme vous savez qu'il faut au préalable le consentement des supérieurs, nous risquons d'aller au-devant de difficultés certaines. Donc, je propose ceci : nous ne faisons pas d'élection aujourd'hui. Lorsque le conseil a trouvé deux candidats, il les coopte, comme le prévoient les statuts, et cette cooptation sera confirmée à l'assemblée générale de 2005. Si vous avez des remarques, vous pourrez les faire à la fin de ce rapport.

Je vous rappelle que, dans le choix des divers membres du conseil d'administration, nous essayons de maintenir une présentation des diverses familles monastiques. Ce sont donc les cisterciens et cisterciennes qui sont sollicités pour les deux sièges à pourvoir.

Nous entendrons ensuite les rapports de la commission monastique administrative, par

la Fondation des Monastères, de nombreux représentants des magasins d'artisanat monastique, Madame Frédérique Bernaert, de la Mutuelle Saint Christophe, Madame Blot, expert comptable. Nous accueillerons aussi un invité de dernière minute, François de Palmaert, de l'Association Vivier. J'espère n'avoir oublié personne.

Le Père Didier Marie Golay, carme, provincial de Paris, nous rejoindra pour la messe chez les Lazaristes, en l'honneur du quatrième centenaire de l'arrivée des carmélites « de Sainte Thérèse » en France.

Frère Mathias, de la Pierre-qui-Vire, et de la commission commerciale, par Sœur Marie-Noël, d'Échourgnac. Puis nous terminerons la matinée par le compte rendu des communautés qui fabriquent des hosties, et celui de la session des libraires, qui s'est tenue à la Pierre-qui-Vire cet automne.

Vers midi, nous nous rendrons chez les Lazaristes pour la messe et le repas. La reprise des travaux est prévue à 14 h 15, avec une intervention de Madame Beauchesne, de la Fondation des Monastères, sur diverses dispositions nouvelles en matière de dons. Elle sera suivie par deux présentations, par la Mutuelle Saint Christophe : d'une part, la Prévoyance complémentaire intervenant en complément du régime de la Sécurité sociale en cas d'arrêt de travail prolongé ou d'invalidité du salarié laïc. D'autre part, présentation d'un document-type pour l'évaluation des risques dans les maisons d'accueil. Cette présentation sera suivie par celle de Frère Pierre-Marie, de Kergonan, sur les activités du groupe de cellériers européens.

Nous terminerons ensuite les comptes rendus, avec le groupe des fromagers, et le groupe des monastères qui travaillent dans le domaine de l'imprimerie. Le temps qui restera avant la fin de la journée sera consacré au forum sur Internet, via le site de la Fondation des Monastères.

La journée se terminera vers 16 h 30.

2. Etat de l'Association et des commissions

a les membres

L'association fait preuve d'une stabilité remarquable : 221 communautés membres,

dont 13 hors de France ; nous avons enregistré le départ (pour cause de fermeture) du prieuré de Saint Lambert des Bois, et l'arrivée des

cisterciennes de Mariazell, en Suisse allemande ; le nombre de communautés membres est donc inchangé, mais augmente d'une unité hors de France. Le nombre de contrats se maintient également à 130, dont 9 hors de France (un de plus que l'an dernier).

b conseil d'administration et commissions

Les élections de l'an dernier m'ont renouvelé la confiance du conseil d'administration, en tant que Président de Monastic. Ont été élus par ailleurs : Père André Ardouin, de Ligugé, vice-président ; Sœur Bernadette Taurinya, de Martillac, vice-présidente ; Sœur Marie Dominique Kruse, de Cabanoule, trésorière, et Sœur Marie Dominique Delahaye, de Saint Germain en Laye, secrétaire.

3. Activités du conseil d'administration.

Le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises, le 5 février, les 22-23 juillet, et les 21-22 octobre 2003. Les bulletins d'information vous ont donné un écho précis de ces activités. On peut juste relever pour mémoire une rencontre avec Mesdames Brabant

4. Commissions, groupes de travail, formation

Les groupes par secteur de travail participent, chacun pour leur part, à la formation de leurs membres. Les rencontres ont pris, le plus souvent, un rythme annuel.

D'autres groupes restent encore en projet, et pourraient voir le jour dans les mois qui viennent, notamment un groupe pour les ornements liturgiques, mais rien n'est fait encore

Y aurait-il d'autres besoins ? Pour l'informatique ou l'Internet ? À vous de nous le dire. Pour le moment, nous n'avons pas de demande, non plus, du côté de la comptabilité ou de la gestion.

La journée de novembre, dont Frère Mathias vous donnera un écho, a été bien suivie cette année (120 participants environ). Son thème, la valeur d'entretien, nous intéresse tous. Les

5. Relations avec les ATC, et avec la Fondation des Monastères.

La réunion du conseil d'administration avec deux responsables du magasin de Lille ont eu comme effet de susciter une rencontre d'information pour les bénévoles du magasin, qui a eu lieu hier soir à Lille. Plusieurs membres du conseil d'administration y ont participé. Ce type de rencontre était en projet depuis bien

Puisque deux membres quittent le bureau, il y aura de nouvelles élections demain au conseil d'administration.

Vous aurez aujourd'hui des échos des diverses commissions et groupes de travail. La commission d'éthique se prépare à étudier un nouveau thème de travail, qui reste à préciser. Un nouveau groupe de travail est né en 2003 ; il regroupe les communautés impliquées dans l'imprimerie d'une manière ou d'une autre. Pour le moment, il n'y a pas de responsable de groupe à proprement parler ; la communauté qui accueille la réunion se charge plus spécialement de sa préparation. Le « groupe des libraires » fonctionne d'ailleurs de la même manière.

et Prouvost (de l'ATC de Lille), à l'occasion de la réunion du conseil d'administration de juillet. Les réunions ont lieu désormais dans les locaux de la Fondation des Monastères, mis gracieusement à notre disposition. Tous ces contacts sont l'occasion d'une meilleure connaissance réciproque au bénéfice de tous.

comptes rendus de cette journée sont attendus avec impatience.

Il est probable qu'il y aura encore des questions intéressantes à traiter dans le cadre de cette journée, et qui ne pourraient pas l'être lors d'une assemblée générale. Parmi les thèmes susceptibles de faire l'objet d'une telle journée de travail, citons :

- Une présentation par le WWF des actions possibles en matière d'économie d'énergie, en considérant l'impact économique que ces mesures peuvent avoir sur l'équilibre financier des monastères.

- Un bilan de l'emploi des laïcs dans les monastères, et des questions qui peuvent se poser du fait de devoir recourir à des employés laïcs dans divers secteurs d'activité du monastère.

Mais il y en a probablement d'autres. À vous de nous dire vos souhaits et vos besoins.

longtemps, et serait probablement à développer. C'est une façon de faire connaître la marque Monastic, et plus généralement, la raison d'être de l'Association, auprès des personnes travaillant dans les ATC, et qui constituent une sorte de relais entre les communautés et les clients. Elles permettent aussi de faire connaître la vie monastique, et de

faire remonter les attentes des clients jusqu'aux monastères.

Il faut citer encore une fois l'aide économique que la Fondation ou les associations d'Artisanat

6. Relation universitaire

À l'initiative de Madame Chelini-Pont, l'université Aix Marseille III a mis en place un diplôme universitaire sur « Laïcité, droit des cultes et associations religieuses », dans le cadre de sa section de droit et histoire religieuse (droit et science politique). Un prospectus a été envoyé à Monastic, dans le but de recruter des étudiants pour cette

7. Communication externe

Livret sur l'Association et sur son site Internet

L'association a réalisé un effort important de communication cette année. Il a débuté par l'impression d'un livret, dont nous avons demandé la réalisation à la société de Monsieur Dardelet, BD Consultant. Ce livret, imprimé à 70.000 exemplaires, et financé avec l'aide de la Fondation des monastères et des ATC, a été envoyé aux plus importants magasins des monastères, selon un nombre précisé par chacun. Il a aussi été envoyé à une centaine de journalistes. Et toutes les autres communautés membres de Monastic en ont reçu également une dizaine d'exemplaires ; vous devez donc tous l'avoir vu. Il en reste quelques milliers au secrétariat, si vous en voulez d'autres.

Le texte du livret était destiné à faire connaître le site Internet, mais aussi à rappeler ce qu'est la marque Monastic, l'association Monastic, et la vie monastique elle-même.

À la suite de l'envoi aux journalistes, divers articles se sont succédés tout au long de l'année, dont voici une liste qui n'est sans doute pas exhaustive :

« La Vie », « Enseignement Catholique Actualités » et « La Croix », mars 2003 ; « FR3 Aquitaine », avril 2003 ; « Catholic News Service », juin 2003 ; « Panorama », juillet-août 2003 ; « Daily Telegraph », août 2003 ; « Alpes Loisirs », automne 2003 ; « Le Chasseur français » et « La Vie », décembre 2003.

Le journal « La Croix » a aussi proposé des encarts publicitaires payants, mais nous avons préféré renvoyer l'offre à des monastères particuliers. D'une manière générale, nous

monastique apportent directement à Monastic. Cette année, cette aide a servi à financer une campagne publicitaire dont nous parlerons plus loin.

nouvelle discipline. Le cursus est de six semaines (une par mois), d'octobre à avril. Les sujets étudiés concernent les régimes juridiques (institutions religieuses/personnel), leurs implications fiscales, sociales, les perspectives en matière de tutelle administrative. C'est un thème qui est devenu d'une grande actualité en France depuis quelques mois.

sommes restés sur la réserve vis-à-vis de propositions payantes. Nous avons été sollicités par « France Catholique », mais nous n'avons pas pu trouver une forme d'échange qui ne soit pas trop onéreuse pour nous. Un échange assez apprécié est l'échange de liens sur les sites Internet, mais là aussi, nous avons voulu conserver un choix de « liens utiles » sur le site de Monastic, un choix qui reste cohérent avec ce que nous présentons sur le site, ce qui nous a obligés à quelques refus. Quand nos partenaires acceptent que la contrepartie soit une simple mention sur la page d'actualités du site (visible durant un mois sur la page principale, puis en archives le reste de l'année), l'échange est fait bien volontiers.

Le livret, enfin, a été envoyé à tout le fichier d'adresses de Monastic, ce qui a été une très bonne occasion pour le mettre à jour. Vous pouvez donc maintenant envisager à nouveau d'employer ce fichier, qui comporte 3886 adresses ; il serait même bon qu'il puisse resservir dans l'année 2004, afin de conserver son bon état de fonctionnement. Les conditions restent les mêmes (se renseigner auprès du secrétariat) et je rappelle qu'il ne peut être utilisé que pour la promotion de produits, pas pour des collectes de fonds.

AFAQ

Dans le souci de promouvoir nos produits et nos services, nous avons eu un contact avec l'AFAQ (Association Française pour l'Amélioration de la Qualité), un organisme de certification. Le compte rendu de la commission commerciale vous expliquera plus en détail ce dont il s'agit.

8. Communication interne

La dernière nouveauté en matière de communication interne concerne la mise en route du forum sur Internet. C'est un outil qui devrait permettre de poser toutes sortes de questions intéressant les cellériers, de trouver des réponses... À la réflexion, il a été jugé préférable de ne pas ajouter ce service sur le site Internet de Monastic, étant donné que quelque chose de similaire existait déjà sur le site de la Fondation des Monastères. Vous avez reçu, pour ceux qui ont Internet, un message « Monastic infonet » courant décembre, pour vous inviter à visiter le forum, en vue de préparer les échanges que nous aurons cet après-midi sur le sujet.

Par ailleurs, cette communication interne reste primordiale pour toutes les questions d'escroquerie, qui fleurissent comme jonquilles au printemps. Nous essayons de vous tenir informés. N'hésitez pas à vérifier auprès du secrétariat, ou à nous informer de vos expériences : même désagréables ou peu glorieuses, elles peuvent être utiles à tous. Je vous signale qu'une enquête judiciaire est en cours vis-à-vis d'Achats Plus, (le résultat sera sans doute sans proportion avec les sommes en cause) ; mais nous avons appris, par ailleurs, que le système continue à fonctionner, et qu'il

9. Divers

- La boutique de Théophile
« La boutique de Théophile a fait peau neuve » ; c'est le slogan qui est employé depuis que Théophile a changé de webmaster. Dans ce contexte, j'ai signé, conjointement avec Monsieur Dardelet, une lettre pour encourager les monastères à essayer la formule. Cette lettre a été envoyée par Internet aux monastères susceptibles d'être intéressés. Théophile présente les mêmes avantages que toute forme de groupement : il est plus visible, il commence à avoir de la notoriété. On peut espérer qu'en venant visiter Théophile pour un produit précis, un internaute en profite pour visiter d'autres boutiques, et se laisse séduire par les produits présentés.

- Produits des monastères d'Afrique
Une perspective qui prend un peu d'actualité ces temps-ci, c'est l'aide aux monastères d'Afrique, surtout de la part des maisons qui les ont fondés. Plusieurs cherchent comment aider ces monastères à trouver en France des débouchés pour leurs produits. Il y aurait sans doute une sorte de « mode d'emploi » à établir, pour rappeler tous les éléments à prévoir

est quasiment inattaquable. Le dernier avatar de la société a pour nom « FRAD », France Achat Diffusion. Mais comme l'a très justement remarqué un frère, la plate-forme de livraison est toujours basée à Charenton-le-Pont, ce qui permet de les repérer...

La vérification auprès du secrétariat permet aussi de faire confiance à des entreprises honnêtes, mais parfois présentées de façon maladroite. Ce fut un peu le cas pour un livre que prépare Monsieur Pierre Chavot. C'est lui qui avait rédigé le texte du très beau livre « Artisans des monastères ». Pour son nouveau travail (sur les relations entre les monastères et l'extérieur), il a envoyé aux monastères un questionnaire long, trop sans doute, qui a pu en décourager certains. Il me semble, pourtant, que son initiative mérite d'être soutenue. Si nous voulons que les informations qui nous concernent soient exactes, il faut que nous acceptions ce genre de collaboration.

En cas d'autres demandes de journalistes, nous indiquons des noms de monastères, mais chacun d'entre eux reste libre de répondre comme il veut ou même de ne pas répondre. Nous essayons de faire au mieux.

(stocks suffisants en France, délais d'approvisionnement, conditions de paiement, etc). Le site de Monastic peut bien présenter ces produits, mais seulement par l'intermédiaire d'un monastère qui fait déjà partie de Monastic, comme cela se pratique déjà (voir le café de Koutaba, à Aiguebelle, ou les cartes de Parakou, relayées par Bellefontaine).

Dans le domaine économique, comme dans toute notre vie monastique, la routine est sans doute un danger, mais nous sommes plus souvent bousculés, au moins nous qui sommes ici, par les nouveautés que nous apporte chaque nouvelle journée : rencontres prévues ou non, gratifiantes ou ennuyeuses, problèmes nouveaux à résoudre ou problèmes anciens encore non résolus, suivis de chantiers qui réservent toujours des surprises, etc. Monastic est un lieu pour nous entraider, une adresse où nous pouvons poser nos questions et quelquefois obtenir une réponse si quelqu'un d'autre se trouve là pour la proposer. Monastic est ce que nous en avons fait. Monastic sera ce que nous en ferons.

Merci !

PRÉSENTATION DES COMPTES

BILAN 31/12/2002

ACTIF		PASSIF	
Stocks	2 629,26	Report à nouveau	37 824,78
Livret	26 385,14	Résultat de l'exercice	- 8 399,03
Compte SG	308,22		
CCP	103,13		
<hr/>		<hr/>	
	29 425,75		29 425,75

COMPTES D'EXPLOITATION

ANNEE 2003

CLASSE 6

Frais de secrétariat et circulaires	1 710,82
Logos	386,33
Internet	3 402,64
Publicités diverses	19 968,65
Frais de réunions	1 622,22
Frais de voyages	2 930,60
Frais postaux et téléphone	1 898,85
Valeur d'entretien	4 600,00
Charges financières	22,81
	<hr/>
	36 542,92

CLASSE 7

Vente de logos	1 015,63
Cotisations	15 505,80
Revenus financiers	438,74
Dons Fond. Monastères - ATC Paris et divers	13 137,50
	<hr/>
	30 097,67

Déficit de l'année : 36 542,92 - 30 097,67 = - 6 445,25

BILAN 31/12/2003

ACTIF		PASSIF	
Stocks	2 301,03	Report à nouveau	29 425,75
Livret	19 823,88	Résultat de l'exercice	- 6 445,25
Compte SG	56,56		
CCP	799,03		
<hr/>		<hr/>	
	22 980,50		22 980,50

BUDGET PREVISIONNEL

ANNEE 2004

CLASSE 6

Frais de secrétariat et circulaires	1 711,00
Internet : Forfait et mise à jour	3 403,00
Frais de réunions	3 000,00
Frais de voyages	2 930,00
Frais postaux	1 200,00
Valeur d'entretien	4 600,00
Charges financières	23,00
	<hr/>
	16 867,00

CLASSE 7

Vente de logos	1 016,00
Cotisations	15 505,00
Revenus financiers	440,00
	<hr/>
	16 961,00

En principe, le budget doit pouvoir s'équilibrer en l'absence d'opérations exceptionnelles telles que mise en place du site ou opération publicitaires.

Toutefois, il reste toujours à prévoir dans une échéance de quelques années une réédition du catalogue papier.

LE FORUM

Les premières propositions d'un forum Internet datent de l'année 2001, pendant l'Assemblée Générale. Une des idées était de créer un forum sous forme de courrier personnel, mais cela enlèverait l'intérêt de réponses intéressantes à l'ensemble des cellériers et économes.

Lors de la création du site de Monastic, la question ne fut pas abandonnée, mais n'était pas primordiale.

Pendant l'Assemblée Générale de l'année dernière, la question est revenue de manières diverses, qui sont ici synthétisées :

- le projet a encore besoin de mûrir, car il faudra le gérer et qui s'en occupera ?
- le site de la Fondation des Monastères a un forum intégré dans le site actuel, mais il n'est pas utilisé. La proposition a été faite que Monastic puisse profiter du forum de la Fondation, sachant que moi-même je suis webmaster de ce site, et que je fais à nouveau partie du Conseil d'Administration de Monastic.
- la question reste de savoir si les économes et cellériers vont se connecter pour voir s'il y a du nouveau dans le Forum... Ensuite, il faut un modérateur pour le forum.

La question fut abordée lors du Conseil d'Administration de Monastic en octobre dernier. Il fut alors décidé d'aborder la question à l'Assemblée, mais il a semblé judicieux de commencer par envoyer à tous et chacun un rappel du mode de fonctionnement du forum. A cette occasion, a été rappelé comment se connecter au Forum, et je me permets de vous le rappeler ici, même si cela doit rester « confidentiel » pour les membres de Monastic : Sur le site de la Fondation, cliquer sur le mot « Intranet » dans le menu qui se trouve en haut de page.

Ensuite, vous arrivez sur une page demandant le code d'accès et le mot de passe :

code d'accès : fdm (ou FDM)

mot de passe : mon (ou MON)

Ensuite, cliquez sur la rubrique « Forum » qui se trouve dans la partie gauche de la page.

Même si, pendant les quelques semaines qui ont séparé le rappel par Monastic Infonet et la présente Assemblée, peu de personnes ont ajouté des commentaires, posé des questions ou répondu aux questions posées. C'est une mise en route du Forum, chacun doit donc s'y habituer et prendre les moyens de s'y familiariser.

Après le présent compte rendu, des questions ont été posées par l'Assemblée, qui méritent d'être reportées ci-après :

- plusieurs ont essayé de se connecter dans les jours qui ont suivi l'annonce par Infonet, et n'ont pas réussi. Réponse : en effet, il y avait un problème technique, initié par l'hébergeur qui avait rendu le forum moins accessible aux pirates. La question a été résolue...
- Il est demandé d'inscrire son nom et son adresse électronique. Il semble bien qu'aujourd'hui on puisse envoyer une annonce sur le forum sans préciser ces coordonnées. Réponse : je transmettrai à l'hébergeur le souhait que les deux zones citées ci-dessus soient à inscription obligatoire.
- pendant la discussion en Assemblée il a été convenu également que le modérateur aura l'autorité de supprimer tous les messages dont l'auteur ou l'adresse électronique seraient fantaisistes ou anonymes.
- certains ont posé la question de recevoir plutôt des mailings électroniques plus directs qu'un Forum. Réponse : il semble difficile d'envoyer toutes les questions à tous les cellériers, économes et responsables concernés. Le Forum semble être mieux adapté. Encore faut-il que chacun prenne l'habitude de se connecter régulièrement pour voir s'il y a quelque chose de nouveau. Il est suggéré de se connecter une fois par semaine. Au bout d'un certain temps, l'habitude étant acquise, ce sera un automatisme.
- il y a déjà des documents sur le site de la Fondation qui sont accessibles seulement dans la section Intranet. Il est tout à fait envisageable de développer cette rubrique pour les besoins de Monastic.

Le forum est donc ouvert. Jusqu'à la prochaine Assemblée il fonctionnera comme il est aujourd'hui. En fonction de la demande, des besoins et de la fréquentation, nous verrons comment le faire évoluer.

Il est convenu que le modérateur du Forum est Frère Bernard-Marie qui a toute latitude pour transmettre à des personnes compétentes les questions posées qui ne recevraient pas de

réponse adéquate dans un certain laps de temps. Dans le cas où le Forum fonctionnerait très bien, il reste envisagé de créer un groupe d'aide aux réponses.

Ceci est un moyen concret de renforcer encore les liens qui existent entre Monastic et la Fondation des Monastères...

*Père Bernard-Marie van Caloen, cistercien,
Abbaye Sainte Marie du Mont des Cats.*

FONDATION DES MONASTERES

DERNIERES ACTUALITES FISCALES ET JURIDIQUES

Madame Marie Laure Beauchesne, secrétaire

LES DONNS

La Fondation permet aux donateurs de bénéficier des avantages fiscaux pour leurs dons faits aux communautés.

La dernière loi sur le mécénat du 1^{er} août 2003 a augmenté ces avantages : désormais les donateurs peuvent déduire de leurs impôts **60 %** du montant de leur don dans la limite de **20 %** de leur revenu imposable. Si cette limite est atteinte, le donateur peut reporter cette réduction pendant les **quatre années suivantes**. Les communautés doivent absolument proposer cette possibilité à leurs donateurs qui sont souvent deux fois plus généreux de ce fait.

La loi a également étendu ces avantages aux associations d'intérêt général. Mais en France, en vertu de la laïcité, tout ce qui est exclusivement religieux ne peut pas être d'intérêt général. De plus une association qui ne fonctionne qu'au bénéfice d'un petit nombre de personnes n'est pas non plus considérée comme d'intérêt général. Ce principe empêche les communautés et la plupart des associations d'amis de bénéficier des nouvelles mesures quand elles reçoivent des dons directement.

Seules, les communautés légalement reconnues peuvent délivrer des reçus fiscaux mais uniquement pour des dons faits pour **les dons effectués en faveur de leurs activités laïques d'intérêt général** ou si elles ont une activité culturelle ou de défense de l'environnement (examen au cas par cas). Elles ne sont d'ailleurs pas citées dans le nouvel article 238 bis du CGI. Cette possibilité leur est acquise en vertu d'une réponse du Ministre délégué chargé du Budget de mars 1988.

Les communautés non reconnues risquent toujours la taxation de 60 % sur leurs dons en cas de contrôle fiscal parce qu'elles n'ont pas ce caractère d'intérêt général. Elles doivent faire passer leurs dons par la Fondation. Le reversement de la Fondation s'inscrit en comptabilité en « secours » et non plus en « dons manuels »

Les communautés donnent au fonds de secours de la Fondation 5 % sur les dons. En 2003, ce partage a généré 300 000 € qui ont fait partie du montant des secours alloués par la Fondation aux communautés (environ 850 000 € pour 55 communautés).

Détails pratiques

La Fondation fait un reversement tous les mois entre le 10 et le 15. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la Fondation des Monastères avec le nom de la communauté bénéficiaire au dos du chèque. En fin d'année la Fondation remercie les communautés de lui envoyer rapidement les chèques du mois de décembre et **d'éviter d'accepter des chèques antidatés** jusqu'au mois de mars.....

La Fondation change de logiciel en février. Nous vous demandons donc de l'indulgence pour cette mise en place qui entraînera sûrement quelques erreurs et des allongements de délais de reversement.

LES LEGS

Il faut bien distinguer les legs faits aux communautés et les legs faits aux membres de la communauté (personnes physiques – réservataires lorsqu'il s'agit de la succession de leurs parents). Les legs dont les moines ou moniales sont bénéficiaires personnellement sont soumis aux droits de succession. Ensuite le moine peut faire don manuel de sa part de la succession à sa communauté (directement pour les communautés légalement reconnues, en passant par la FDM pour les communautés non reconnues).

La nouvelle loi sur le mécénat autorise les personnes physiques à faire don de tout ou partie de leur legs à une fondation reconnue d'utilité publique en bénéficiant sur ce don d'une totale exonération de droits de succession. Les décrets d'application de cette loi ne sont pas encore publiés et nous sommes dans une relative incertitude quant à la possibilité de pouvoir bénéficier de cette loi immédiatement. Néanmoins plusieurs dossiers ont déjà été acceptés par les notaires sans aucune réaction négative de l'Administration fiscale pour l'instant.. C'est une possibilité extrêmement intéressante surtout pour les successions en ligne indirecte soumises à 55 à 60 % de droits de succession (oncles et tantes). A noter que dans ce cas les exonérations déjà existantes sont cumulables (ex : 1500 € pour un étranger, 45 700 € pour une succession en ligne directe). Le don à la Fondation reconnue d'utilité publique doit être fait dans un délai de six mois après le décès, ce qui est très court. Il faut donc avertir

rapidement le notaire de la succession de l'intention du moine ou de la moniale de faire un tel don.

Les communautés reconnues légalement peuvent recevoir des legs en totale franchise de droits. Elles doivent constituer un dossier de demande d'autorisation à leur Préfecture. Une nouvelle procédure – supposée simplifiée - a été mise en place depuis le décret du 2 avril 2002. Les communautés peuvent demander à la Fondation la liste des pièces constitutives du dossier et un modèle de délibération de chapitre.

Les communautés non reconnues doivent obligatoirement passer par la Fondation des Monastères pour recevoir un legs (modèles de testament dans le « Guide de la Fondation » dont vous pouvez demander autant d'exemplaires qu'il vous est nécessaire pour vous-même ou pour vos donateurs)

Si une communauté non reconnue est avertie par un notaire d'un testament fait directement en sa faveur, elle doit immédiatement prévenir la Fondation pour ne pas perdre de temps. La Fondation peut demander une interprétation judiciaire du testament pour pouvoir appréhender le legs afin de le reverser à la communauté (coût environ 1500 €, durée environ 18 mois) ou éventuellement, depuis la dernière loi sur le mécénat demander un don sur legs au légataire universel.

Assurances-vie

Actuellement la Fondation a peu de problèmes pour les récupérer lorsqu'elles sont faites directement à la communauté (envoyer à la Fondation la lettre de l'organisme financier qui a averti la communauté qu'elle était bénéficiaire).

Les congrégations légalement reconnues peuvent demander un dossier à la Fondation pour demander un certificat fiscal d'exonération quand il y a versement de primes après 70 ans. Il n'y a pas de demande d'autorisation à faire à la Préfecture (mais cela peut changer bientôt).

Problèmes juridiques

La Fondation est à la disposition des communautés pour toute demande d'aide sur le plan juridique, fiscal, administratif financier ou autre.

Elle a la possibilité de trouver les intervenants nécessaires si elle n'a pas les compétences sur place. Les problèmes complexes sont soumis à la CMA qui se réunit tous les deux mois environ. Un dossier écrit est toujours préférable même si on peut en parler avant au téléphone.

Dissolution de communauté - Demande de reconnaissance légale

Ce sont des situations que la Fondation connaît bien et qui engendrent des problèmes complexes sur beaucoup de points.

Il vaut mieux prendre rendez-vous dans la discrétion avec les conseillers de la Fondation au début de la démarche. Ceux-ci pourront vous alerter sur un certain nombre de problèmes qui ont pu se poser aux communautés et vous orienter sur la marche à suivre et les erreurs à éviter.

Le « Guide de la reconnaissance légale » est toujours à la disposition des communautés. Nous pouvons vous l'envoyer en plusieurs exemplaires pour une réflexion éventuelle en commun.

GROUPE DE CELLERIERS EUROPEENS

(Cellériers et communauté européenne, CCE)

cce@abbaye-ste-anne-kergonan.org

**Frère Pierre Marie Jourdan, bénédictin,
Abbaye Ste Anne de Kergonan**

In Varietate Concordia

- L'Union Européenne aujourd'hui
- Le Groupe de travail sur les questions européennes : CCE
- Le bulletin d'information : REGARD EUROPEEN

1) L'Europe (U.E.) aujourd'hui (très schématiquement) :

- La mise en œuvre d'une dynamique communautaire afin de promouvoir la concorde et la paix (*in varietate concordia*) entre des Etats librement associés (15 + 10 au 01.05.2004)
- C'est aussi une Charte des droits fondamentaux (de l'UE)
- Un projet de Constitution (Davantage un consensus culturel qu'une délimitation géographique)

Concrètement cela se traduit par :

- Des Institutions publiques (politiques - administratives - économiques) :
Conseil des ministres - Commission - Parlement
- Cour de justice - BCE (Bq. Cent. Eur.) - CIG (Conf. InterGouv.) - Convention, etc.
- Mais aussi un nombre important d'organisations issues de la société civile :
Associations - Syndicats - ONG - Organismes divers, etc., dont l'un des objectifs est d'assurer une présence (pression ?) auprès des institutions publiques
- Parmi ces organismes il y a des Instances religieuses, de toutes confessions, dont plusieurs pour les catholiques :
(Nonciature - COMECE - CCEE - OCIPE - ESPACES, etc.)

2) Le Groupe de travail C C E (Cellériers & Cté Européenne) :

A côté d'un groupe d'Abbés et d'Abbeses rattaché à l'abbaye de Chevetogne, en Belgique, et avec lequel il est en lien, notre groupe « européen » est constitué principalement de cellériers et de cellérières de différents pays (Angleterre, Belgique, Allemagne, Italie, Espagne, France...)

- C'est un groupe informel, « à géométrie variable » (les présences varient selon les lieux, les rencontres, les circonstances...)
- il a été créé comme groupe de travail en 1991 (après une rencontre à Chantilly en 12/1990)
- il comprend : des moines et des moniales des conseillers techniques religieux ou laïcs
- il cherche à établir des liens, en vue de proposer une concertation et une réflexion, avec des Institutions civiles, les Instances religieuses, et des monastères en Europe.

Quelques exemples de sujets abordés en sessions de travail :

- le droit européen - la marque communautaire - le passage à l'euro - le financement de projets - la protection sociale - etc.

(Naturellement une telle démarche doit faire face à des questions pratiques complexes comme la diversité des langues et la contrainte des distances pour les déplacements lors des rencontres, par exemple).

3) Actuellement, deux chantiers importants :

- Une recherche d'informations sur la situation juridique et fiscale des monastères en Europe (travail récemment cautionné et encouragé par MONASTIC)
- L'édition d'un bulletin d'information + portant sur des questions européennes + diffusé par la voie du courrier électronique (uniquement) + destiné, en premier lieu, aux communautés monastiques en Europe

4) Le bulletin « REGARD EUROPEEN »

- Dans ce bulletin, il s'agit concrètement :
+ de proposer une « table d'orientation », un relais, vers les activités et les initiatives des Instances religieuses européennes (principalement chrétiennes) afin de favoriser une meilleure connaissance des évolutions et une sensibilisation aux enjeux de l'Europe
+ de présenter le travail de notre groupe CCE.
- Par « Table d'orientation » il faut entendre :

un ensemble de références, de textes d'introduction, des présentations de projets ou d'initiatives... qui renvoient à des documents qui peuvent être consultés soit dans des publications, soit, davantage maintenant, sur des sites internet.

- Pourquoi avoir choisi les Instances religieuses ?
- + Parce qu'elles sont peu connues et cependant très accessibles,
- + Parce que leurs travaux nous intéressent en tant que religieux/ses,
- + Parce qu'il nous semble important de montrer concrètement la contribution de l'Église et le dynamisme religieux en Europe (y compris l'engagement œcuménique),
- + Parce qu'elles constituent une voie d'accès privilégiée aux Institutions civiles (en cas de besoin).
- L'information diffusée est obtenue
- + soit par communication directe de la source (l'Instance elle-même nous la transmet, souvent par e-mail),
- + soit par une recherche dans les publications spécifiques ou sur les sites internet de ces Instances.

Pour conclure, une citation de Robert Schuman :

« L'Europe se fera par des réalisations concrètes, créant des solidarités de fait. »

- la sélection retenue fait l'objet d'un examen par un comité de rédaction.

- Le bulletin est gratuit :

+ Il suffit de communiquer une adresse e-mail vers laquelle l'envoyer,

+ Dix numéros ordinaires sont parus (édition en fonction de l'actualité),

+ Des numéros « hors série » apportent des précisions complémentaires :

sur les origines et les travaux du groupe CCE,

sur le déroulement des rencontres les plus récentes.

+ Il y a actuellement une bonne cinquantaine d'abonnés et les réactions reçues sont encourageantes.

Voilà brièvement présentés notre Groupe et son activité. C'est avant tout un service pour les monastères. Que ceux qui voudraient en savoir davantage, n'hésitent pas à nous contacter.

Pour l'inscription et toute question, l'adresse électronique est la suivante :

cce@abbaye-ste-anne-kergonan.org

SAINT CHRISTOPHE PREVOYANCE

Olivier CAMBREZY

La prévoyance

Règles et principes :

> Des contrats à adhésion obligatoire pour l'ensemble du personnel ou catégorie de personnel.

> Des contrats collectifs de prévoyance complémentaire pour vos salariés laïcs cadres et non-cadres entraînant le versement d'un capital, ou d'indemnités journalières ou d'une

rente trimestrielle, en cas de décès, d'arrêt de travail prolongé, d'invalidité permanente.

> Des contrats adaptables à vos Conventions Collectives et à vos besoins (OBLIGATOIRE POUR LES CADRES - MEME LES MOINES OU MONIALES S'ILS ONT UN BULLETIN DE SALAIRE NOMINATIF)

Mise en place d'un contrat de prévoyance obligatoire

> *au sein de l'entreprise*

1- Présentation à l'ensemble du Personnel des garanties et cotisations proposées.

2- Vote à la majorité sur la mise en place d'une prévoyance collective.

3- Notification de la décision sur un procès verbal d'assemblée ou auprès des partenaires sociaux.

4- Rédaction de l'avenant au contrat de travail et inscription au règlement intérieur.

2- Envoi des bulletins de désignation de bénéficiaires en cas de décès.

> *Pourquoi la Prévoyance ?*

Offrir aux salariés et à leur famille une protection renforcée.

Participer à la politique sociale de l'employeur.

> *Finalité*

Aider par le choix et la souplesse, à définir le plan adapté aux priorités et aux besoins des salariés, tout en respectant les accords de prévoyance qui existent.

> *obligations pour l'assureur*

1- Envoi du contrat avec notices d'informations destinées aux salariés présents et futurs.

Les propositions Saint Christophe Prévoyance :

1 - Prévoyance

Le contrat a pour objet le versement d'indemnités lié au décès, à l'arrêt de travail, à l'invalidité du salarié.

2 - Santé

Le contrat a pour objet le versement de prestations complémentaires à celles du régime obligatoire pour les frais médicaux, chirurgicaux ou d'hospitalisation, engagés par les assurés.

(Mutuelle santé : collectif, pour l'ensemble des salariés, ou facultatif)

La Santé

> Deux types de contrats collectifs SCP

- Fermé à adhésion obligatoire pour tous les salariés du groupe assurable (cadres et ou non cadres)

- Ouvert à adhésion facultative du salarié et éventuellement ses ayants-droits.

Tarifcation exprimée en % du PMSS (Plafond mensuel de la Sécurité Sociale)

100 % TC (Tarif convention SS) et 100 % du TM (Ticket modérateur SS) – il reste l'optique et les prothèses dentaires qui ne sont pas couverts.

Diocèses et congrégations

GARANTIES	Montant en % du salaire Tranche A / Tranche B	
	CADRES	NON CADRES
DECES DE L'ADHERENT Capital de base complété par majoration par enfant à charge Capital de base en % du salaire annuel TA / TB	275%	75%
INVALIDITE ABSOLUE DEFINITIVE (P.T.I.A) 3ème catégorie de la Sécurité sociale En % du capital-décès versement par anticipation du capital décès	100%	100%
DECES SIMULTANE OU POSTERIEUR DU CONJOINT En % du capital - décès	100%	100%
DECES ACCIDENTEL En % du capital - décès	100%	100%
INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL TOTALE ou PARTIELLE Franchise de 90 jours continus En % du salaire brut <i>sous déduction des prestations de la SS</i>	90%	75%
INVALIDITE PERMANENTE TOTALE OU PARTIELLE 1ère catégorie de la SS en % du salaire net 2ème et 3ème catégorie de la SS en % du salaire net <i>sous déduction des prestations de la SS.</i>	54% 90%	45% 75%

Document non contractuel

L'ensemble de ces informations est disponible sous forme de fichier informatique au format Power Point, que vous pouvez demander au secrétariat de Monastic.

Pour une première approche, vous pouvez nous retourner ce document en mentionnant les éléments suivants:

Contact

Adresse.....ville.....cp.....

Représenté par.....fonction.....

Nombre de salariés :cadresnon-cadres

(inclure les temps partiels, mi-temps, cdd...)

nombre de personnes en arrêt de travail (au-delà de 30 jours) et date de mise en arrêt.

nombre de personnes en invalidité permanente et date de mise en invalidité.

contrat en cours : oui non date d'effet :

Taux de cotisation :% (cadres)% (non-cadres) ou% (ensemble du personnel).

Olivier CAMBREZY - Saint Christophe Prévoyance
277 rue Saint Jacques 75005 - Paris.
tél. 01 56 24 77 62 - Fax : 01 56 24 76 11
mail : olivier.cambrezy@msc-assurance.fr

www.msc-assurance.fr

SERVICES ASSOCIES A LA MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE, ET PRESENTATION D'UN MODELE DE DOCUMENT UNIQUE

Emmanuel OLIVIER

Finalité des services associés :

Apporter aux sociétaires de la Mutuelle des services complémentaires à l'assurance, par des partenaires reconnus.

Ceux-ci ne remplacent pas les partenaires habituels, mais apportent des services par des partenaires reconnus.

Sélection des partenaires

Professionalisme reconnu

Connaissance des Institutions Chrétiennes

Esprit de service

Engagement de qualité

Le fonctionnement

Votre responsable de région est votre interlocuteur service

Votre demande est transmise au partenaire

La Mutuelle effectue le suivi qualitatif

La Mutuelle n'intervient pas dans votre relation contractuelle avec le partenaire

Les domaines :

- Club d'achat

Le CEDRE. Mutualisation de la démarche achat ; Clubs d'achat régionaux

- Comptabilité / fiscalité

Pierre Emmanuel FORT (Arras)

Sylvain TRAMOY (Autun)

Marie France BLOT (Limoges)

Interviennent en lien avec vos prestataires

- Expertise immobilière

COEXTIM. Projet d'intervention précis ; Expertise neutre et confidentielle ; Conseil pour l'optimisation des biens

- Expertise des œuvres d'art

Le CEDRE - Henri de SAINT PIERRE. Devis détaillé ; Démarche adaptée

- Formation

Centre du DIDRACHME. Centre de formation spécifique aux Institutions Chrétiennes

- Gestion de la prévention

SAGERIS. Conseil, formation et accompagnement pour la gestion des risques ; Démarche spécifique (diocèses;); Tarification sur devis à la journée ; Le document unique

DOCUMENT UNIQUE POUR L'ÉVALUATION DES RISQUES

Évaluation des risques encourus par les salariés

Mise en place d'un plan de prévention daté

Exigible au 08/11/2002

Document à tenir à disposition de l'inspection du travail

Ce document concerne les employés, à l'exclusion, donc, des bénévoles ou des hôtes.

Il est unique pour un employeur donné, pour l'ensemble des salariés. S'il existe deux entités juridiques, il faut un document par employeur. L'amende en cas de non-existence du document est de 1500 euros.

Le document doit être mis à jour chaque année. Il est exigible en cas d'accident du travail.

La Mutuelle Saint Christophe a demandé à la société SAGERIS de constituer un document-type, pour les établissements scolaires. Ce document est propriété de la Mutuelle Saint Christophe. Les sociétaires de la Mutuelle Saint Christophe peuvent le demander gratuitement à leurs responsables de région.

Ce document comporte beaucoup de pages : il ne s'agit pas de tout remplir, mais seulement
LÀ OU J'ESTIME QU'IL Y A UN RISQUE ET QUE JE PEUX FAIRE QUELQUE CHOSE.

En effet, le principe de fonctionnement de ce document, est qu'il faut progresser chaque année dans la prévention des risques. On ne s'engage que sur ce qu'on peut faire.

Mais pour certains risques récurrents, il y a tout de même quelques actions possibles : escalier à risque, ou sol à risque, l'action à préconiser sera d'informer tous les ans les salariés.

Le fait d'impliquer les salariés dans l'estimation des risques, et sur les solutions possibles, est une première mesure de prévention, qui va bien dans le sens voulu par cette mesure. Cette nouvelle législation répond également au souhait des assurances de limiter les accidents du travail, et aussi... le jeu des renvois entre assurances.

Outre le document déjà existant, qui a donc été fait pour les établissements scolaires, mais dont un certain nombre d'éléments peuvent concerner les salariés des monastères, d'autres solutions sont possibles :

- en cas de métier non référencé, qui demanderait une réponse individuelle, il serait possible de demander le travail à SAGERIS (qui le facturerait)
- s'il y avait plusieurs demandes regroupées, cela pourrait diminuer le coût
- une formation est possible, elle est faite en 4 heures, et donne des réponses aux diverses questions que ce document peut poser.

Emmanuel OLIVIER - Mutuelle Saint Christophe
Services associés
tél. 01 56 24 76 92 - Fax : 01 56 24 77 42
mail : emmanuel.olivier@msc-assurance.fr

www.msc-assurance.fr

ASSOCIATION VIVIER, au service de l'Église

François DE PALMAERT

*Cette association a déjà été présentée en 2002.
Voir Dossier vert correspondant.*



VIVIER AU SERVICE DE L'ÉGLISE

Vivier est une association qui, dans toute la France, met en relation des laïcs bénévoles ayant des expériences professionnelles ou d'animation avec des instances d'Église (diocèse, congrégation religieuse, association et mouvement d'Église, par exemple) qui en font la demande à l'association Vivier.

Notre association régit par la loi de 1901 a été créée en 1997 par d'anciens étudiants en théologie de l'Institut Catholique de Paris, après une enquête réalisée auprès d'instances responsables de l'Église de France. Aujourd'hui d'anciens élèves de Toulouse nous ont rejoints,

d'autres devraient le faire dans le futur proche. Pour répondre aux demandes des instances d'Église, VIVIER a déjà fait appel à des Bénévoles (plus de 130 en avril 2003).

Ceux-ci

- ont une expérience dans le ou les champs de compétence concernés par la demande, savent travailler en équipe, dans un esprit de service.
- sont, de ce fait, motivés pour mettre leur expérience à la disposition de l'Instance d'Église pour agir dans le champ de leur compétence.

QUELS SONT LES CHAMPS DE COMPETENCES CONCERNES PAR CE SERVICE D'ÉGLISE ?

Les Bénévoles agissent en équipe quand cela est possible et quand cela est nécessaire, Vivier fait appel à d'autres Bénévoles ayant d'autres qualifications.

Voici, à titre d'exemple les champs de compétences sollicités pendant les 12 derniers mois

Architecture	Droit des associations
Droit immobilier	Droit du travail
Comptabilité	Finances – Fiscalité
Recherche de fonds	Gestion
Marketing	Communication
Administration	Documentation
Statistiques	Informatique
Médecine	Pastorale – Formation
Animation de sessions	Liturgie
Ressources humaines	Téléphonie

RESSOURCES

Pour faire face à ses frais de fonctionnement, Vivier vit des cotisations de ses membres, de dons et subventions.

NOTRE EXPERIENCE

Vivier totalise plus de 260 interventions pour des Instances d'Église. Dans un premier temps les missions ont été concentrées en Ile de France, puis très vite, elles se sont étendues dans d'autres régions : Nantes, Pau, Lyon, Le Mans, Chartres, Orcival, Avignon, par exemple.

CHARTRE DE VIVIER

Animés par l'esprit de notre baptême, dans une époque de profonds changements culturels, sociaux et économiques, nous laïcs, voulons dans un souci de solidarité, mettre à la disposition des instances d'Église qui en ont besoin, nos compétences professionnelles et/ou pastorales.

Le cadre

La démarche

Vivier rassemble des personnes ayant l'esprit de service, qui acceptent de mettre leurs compétences et expérience à disposition des instances d'Église qui en expriment le besoin.

Les missions définies entre les parties sont réalisées dans le respect mutuel.

Les bénévoles

Retenus pour leur expérience et leurs qualités personnelles, les intervenants travaillent dans leur champ et à leur niveau de compétence. Ils sont bénévoles. Ils observent la confidentialité dans tout ce qui est porté à leur connaissance dans le cadre de leur mission.

Les accueillants

Représentant l'instance d'Église concernée, ils signent avec Vivier un protocole d'accord

décrivant leur demande et le cadre de la mission. Dans ses relations avec les accueillants Vivier agit en toute clarté et demande la réciprocité.

Les moyens d'action

Pour faire face à ses charges, Vivier sollicite des accueillants une participation à ses frais de gestion.

Le comité de parrainage et de soutien

Pour en être en quelque sorte le garant auprès des instances d'Église, Vivier a demandé à un comité de parrainage et de soutien de l'éclairer et de l'accompagner. Le comité est constitué de représentants de l'épiscopat de l'Église catholique, de représentants de congrégations, de laïcs.

POUR TOUTE DEMANDE A VIVIER

1 - Prendre en premier contact avec VIVIER

VIVIER Ile de France 33 Rue du Gal Leclerc 92130 - ISSY LES MOULINEAUX

Tél/Fax 01 55 95 75 83 E.Mail : associationvivier@wanadoo.fr

VIVIER Midi 8 Place du Parlement - 31000 - TOULOUSE

VIVIER Rhône-Alpes (nous consulter)

VIVIER Pays de Loire (nous consulter)

2 - Adresser une demande

3 - Proposition de VIVIER

4 - Protocole d'accord

Le bénévole mis à disposition de l'Instance d'Église est sous la responsabilité de celle-ci. Il ne pourra pas être demandé à un Bénévole de se substituer à une personne en activité professionnelle ; par contre, Vivier pourra orienter l'Instance d'Église vers tout Cabinet, toute Entreprise pouvant prendre en charge la demande de l'Instance d'Église.

RAPPORT D'ACTIVITE

DE LA COMMISSION MONASTIQUE ADMINISTRATIVE (CMA)

LES MEMBRES DE LA C M A

Mesdames Marie-Laure Beauchesne, Madeleine Tantardini, Félicité Gasztowtt (conseillère juridique de la CEF), Messieurs Pierre Avignon, Jean Congourdeau, Bernard Landouzy, Jean-Loup Albuze, Sœurs Marie-Christine Gillier, Benoît Garret, Pères Achille Mestre, Gérard Joyau, Philippe Hémon, Frères Pierre-Marie Jourdan, Mathias Gravier.

Les réunions ont lieu environ tous les deux mois, 5 réunions en 2003.

1 – PRINCIPALES QUESTIONS

TRAITÉES EN COMMISSION

1 – 1 – Nouvelle loi sur le Mécénat. Sera exposée par Madame Marie-Laure Beauchesne.

1 – 2 – La valeur d'entretien. Cf. Compte rendu sur la journée du 18 novembre.

1 – 3 – Diverses questions :

1 – 3 – 1 Don ou apport des biens familiaux d'un frère à la communauté.

Qu'il y ait don ou apport, il n'y a pas de droit de reprise, le bien appartient à la communauté. La différence entre don et apport est que ce dernier implique une contrepartie, qui peut se limiter à la satisfaction de faire partie de l'association.

En cas de départ du religieux, l'obligation de la communauté est uniquement d'ordre moral et pastoral. Celui qui part n'a aucun droit légal sur les biens donnés ou apportés. Les apports ne sont récupérables qu'en cas de dissolution de l'association.

1 – 3 – 2 – Un monastère a reçu l'autorisation préfectorale de délivrer des reçus fiscaux en cas de don. Nous pensons que ce fut une erreur de la préfecture car un monastère comme tel ne peut prétendre être considéré comme étant d'intérêt général.

1 – 3 – 3 Demande de contacts avec la CMA

La CSMF et la CSM ont souhaité une collaboration avec la CMA en particulier

pour pouvoir utiliser notre guide fiscal car ces deux organismes voulaient éditer et un guide fiscal et un guide juridique et administratif. Cette édition est en cours, chacun des volumes aura environ 300 pages. Monsieur Avignon a participé à plusieurs de leurs réunions. Madame Félicité Gasztowtt fait partie du comité de rédaction de ces guides.

Sur un plan général, ces collaborations sont intéressantes et importantes pour tout le monde. Elles devront se poursuivre sur beaucoup d'autres problèmes qui nous sont communs, sans compromettre la spécificité de chacun.

1 – 3 – 4 – Rapports Église État.

Il est important que nous ayons notre place dans les réflexions qui ont lieu entre l'Église et l'État.

- Tenir compte du contexte juridique.
- Faire valoir la spécificité du statut de religieux.
- Il n'est pas normal que des religieux ne puissent pas s'associer.
- Faciliter la reconnaissance avec moins de tutelle.
- Développer les liens avec l'administration, pas uniquement sur le plan fiscal.

2 – PROBLÈMES IMMOBILIERS.

2 – 1 – Canoniquement une communauté ne peut avoir d'immeubles de rapport. Si elle en reçoit en legs ou par héritage il est préférable de le céder.

2 – 2 – Plusieurs communautés nous ont interrogés sur la question d'utiliser leurs bâtiments, en particulier leur grande hôtellerie, pour des accueils lucratifs, type séminaire d'entreprise, cession de formation.

- Rappelons que l'accueil dans les hôtelleries de monastère n'est pas lucratif s'il se limite à l'accueil spirituel.

- S'il devient lucratif, soit il faut sectoriser ou filialiser, avec bien sûr comptabilité séparée, et soumission aux trois impôts.

- Il peut arriver que les locaux, ou l'organisation ne permettent pas facilement de séparer certaines dépenses de l'accueil de celles de la communauté. Nous proposons deux solutions :

- Soit transformer tout l'accueil en activité lucrative.

- Soit établir un prorata des dépenses entre les trois groupes qui occupent les bâtiments, à savoir la communauté, les retraitants, les participants aux séminaires, en fonction du nombre de personnes, et de journées d'occupation. Dans ce cas-là, on peut sectoriser et donc fiscaliser uniquement la partie correspondant aux séminaires.

2 - 3 - Cas des fondations de monastère qui désirent acquérir des biens immobiliers. Comme en général elles ne sont ni reconnues ni déclarées, soit elles se constituent en association déclarée, soit il est préférable que ce soit la maison-mère qui acquière les biens et quand la fondation sera autonome, elle pourra demander la reconnaissance légale et faire transférer les biens.

3 - LA JOURNÉE DU 18 NOVEMBRE 2003.

Elle concernait la valeur d'entretien, et le guide d'application qui va bientôt vous être envoyé.

Il y eut quatre temps : L'exposé de Monsieur Pierre Avignon, la présentation du projet de guide et de quelques aspects de la circulaire La Martinière, les groupes de réflexion, et l'après-midi la remontée de questions et les éléments de réponses.

3 - 1 - Monsieur Avignon.

3 - 1 - 1 - *Ce qu'est la valeur d'entretien :*

- Elle rémunère deux sortes d'activités :

- Des activités non économiques : des œuvres sociales, éducatives, d'assistance, d'enseignement,

- Des activités économiques, spécialement dans les monastères.

- L'activité économique peut se faire dans deux lieux d'activité :

- en sectorisation, l'activité se fait au sein même de la communauté qui a un secteur lucratif. Seule la partie lucrative est fiscalisée, la valeur d'entretien est mise en

charge de ce secteur, mais elle n'est pas fiscalisée comme revenu.

- en filialisation : création d'une société commerciale. La grande particularité du régime actuel de la valeur d'entretien c'est que, bien qu'il y ait un certain échange d'ordre économique, il n'y a pas fiscalisation ni de l'opération économique, ni du revenu dégagé par cette opération.

- Cette situation manifeste un signe du respect que l'administration a eu de la spécificité de la situation des religieux.

- Le problème fiscal que pose la valeur d'entretien.

Il faut souligner que la partie de la circulaire La Martinière qui traite de la valeur d'entretien a été reprise dans la documentation de base de la DGI du 30 octobre 1997, série 4c 4421, paragraphes 21-23. Ce qui la fait entrer officiellement dans le droit positif fiscal. En cas de contrôle fiscal, on peut se référer à la circulaire La Martinière, mais surtout à la documentation de base de la DGI.

Donc si on peut parler d'une certaine fragilité, ce n'est plus par rapport à son existence. La fragilité vient du fait que la valeur d'entretien rémunère une activité dont la spécificité n'est formulée ni dans le droit économique, ni dans le droit fiscal.

Par rapport à la TVA, la fragilité est donc à deux niveaux :

- La documentation de base ne dit rien sur la TVA, elle ne dit pas que la valeur d'entretien n'est pas imposée à la TVA. Elle précise uniquement qu'elle ne sera pas imposée au titre d'une prestation de service. Ce qui ne veut pas dire que l'administration considère qu'elle n'est pas une prestation de service.

- Plus délicate est la 6^e directive européenne qui a pour but d'harmoniser la taxation à la TVA dans les pays de la communauté.

- elle exonère de TVA les activités spirituelles de religieux dans les œuvres telles que la santé, l'éducation, le social, etc.

- donc à contrario les autres activités des religieux sont des prestations de service taxable à la TVA.

Quelles solutions proposer pour clarifier la situation :

- Solutions politiques :

- Attendre, actuellement la situation est favorable. Mais il faut être prudent car l'esprit dans l'administration peut changer.

- Ne pas rester passif sur les problèmes fiscaux.

- Ne pas laisser à l'administration le monopole de la réflexion.

- Négocier le plus possible, en poussant l'épiscopat à s'engager pour obtenir une « sanctuarisation » de la circulaire. Mettre en avant que c'est une règle de droit entre l'Église et l'Etat qui permet de passer au-dessus de la 6^e directive. Ce que les états ont le droit de faire.

- Solutions techniques.

- Montrer que c'est une prestation de service pas ordinaire, de type particulier. Ce n'est pas une livraison de biens, ce n'est pas une prestation.

- Cette prestation ne revêt pas un caractère économique car il n'y a pas de lien direct entre la prestation réalisée et le revenu, la valeur reçue en contrepartie.

- Mettre en avant que concrètement l'imposition serait une opération blanche.

- La TVA sera reversée par la communauté mais récupérée par la partie lucrative. Si la partie versante n'est pas assujettie, elle subira la taxe.

- S'il y a IS sur la valeur d'entretien au niveau de la communauté, elle pourra mettre en charge ce qui correspond à cet entretien.

- S'il y a TP, il y aura diminution de la taxe d'habitation.

En conclusion Monsieur Avignon nous invite à continuer à réfléchir et à agir en lien avec les instances ecclésiales.

3 – 2 – Frère Mathias.

Il s'agissait de présenter le projet du guide d'application de la circulaire La Martinière sur la valeur d'entretien. Je n'insiste pas car la plupart des points ont été repris dans les réponses de l'après-midi que nous allons voir.

Je soulignerai simplement l'intérêt qu'il y a à resituer la circulaire dans son contexte et ses antécédents historiques. En particulier un texte, du 2 octobre 1955, du Comité Permanent des Religieux (CPR, Ancêtre de la CSMF).

Dans ce texte et quelques autres, on remarque que la circulaire est l'aboutissement d'une réflexion qui datait de plus de 10 ans. Quelques passages emploient les mêmes termes, adoptent le même plan, pour aborder les mêmes questions au niveau juridique, social, et surtout fiscal.

*Frère Mathias, bénédictin
Abbaye de la Pierre qui Vire*

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION COMMERCIALE

Depuis l'assemblée générale de février 2003, notre commission s'est réunie le 18 novembre 2003, avec Père Gérard.

La plus grande partie de notre réunion a été occupée par une rencontre avec Monsieur CERRUTI et Madame GEY de l'AFAQ.

Qu'est-ce que l'AFAQ ? Un organisme de certification qui avait fait des propositions de service à Père Gérard pour notre association. Nous nous étions dit qu'il était au moins honnête de les rencontrer pour savoir ce qu'ils pouvaient nous proposer.

Nous avons mis assez longtemps à comprendre de quoi il s'agissait : d'une certification de *services*. (Et non d'une évaluation d'un *produit*). On établit avec leur aide un cahier des charges, et l'on s'engage à le suivre. Ils nous ont donné en exemple le cahier des charges des hôteliers : on détermine qu'il doit y avoir des cendriers propres dans les chambres « fumeurs », et l'on s'engage à le vérifier avant de donner la chambre au client...etc.

Nous nous demandons concrètement à quoi une telle certification pourrait servir aux monastères. Sans doute à travailler avec plus de rigueur et de professionnalisme. Mais comment établir des critères communs à tous nos services ? Le service le plus commun est celui de nos magasins monastiques. Il faudrait établir un cahier des charges commun à tous les monastères qui le désireraient, puis chaque monastère concerné le modulerait suivant les contraintes qui lui sont propres...

Quelques questions sur le coût de l'opération continuent à nous refroidir : une journée d'audit, renouvelée une fois par an, 1000 à

1200 € ; élaboration du référentiel 1000 €/jour pendant 7 à 8 jours. Mais s'il s'agit d'une orientation multi-site, alors il y a besoin d'une cellule-qualité au sein de MONASTIC ; s'il s'agit d'une certification mono-site, alors chacun est responsable et se dote des moyens nécessaires pour respecter les engagements. Donc encore du travail en plus, en pratique ; même si en théorie, à terme il y a gain de temps par plus de rigueur, de méthode, et donc de progrès, ainsi que par une adéquation permanente avec les attentes des clients. De plus le contrôle existe déjà, il s'agirait d'un affinement de choses que l'on ferait déjà.

Et surtout, vis-à-vis de nos clients, l'image monastique est déjà beaucoup plus forte que l'image AFAQ. Mais nous pouvons nous interroger pour savoir si nous la méritons vraiment ? Ces exemples peuvent nous inciter à plus de rigueur dans nos méthodes de travail.

En conclusion, nous nous demandons si nous ne pourrions pas utiliser ces idées pour établir un cahier des charges pour les magasins qui revendent nos produits.

La suite de la réunion est comme d'habitude consacrée à l'étude des demandes d'attribution de la marque MONASTIC.

Suite au compte-rendu de l'année dernière, je peux dire aussi que les premières réunions de responsables de magasins monastiques organisées par la commission ont abouti à la formation d'un nouveau groupe autonome de libraires.

Je vous remercie de votre attention.

*Sœur Marie Noël, cistercienne
Abbaye d'Echourgnac*

Les activités 2003 du Groupe des monastères fabricant des Hosties

Le Groupe des hosties s'est réuni les 26 et 27 août 2003. Nous étions une vingtaine, issues de 12 monastères et représentant une quarantaine de communautés fabricant des Hosties.

Les communautés ont du mal à libérer des sœurs pour venir 2 jours à Paris, mais le groupe est convaincu que l'expérience est très positive, pour le climat fraternel entre les différents Monastères, et pour l'évolution de notre travail.

Cet été, nous avons donc partagé nos expériences à l'aide de diapos, sur nos différents ateliers et de schémas exposant les différentes étapes de la fabrication.

Nous avons partagé nos expériences de calculs des coûts de revient en particulier selon la méthode UVA présentée par M. J. Chalet aux Monastères de la région Est.

Nous avons partagé un dossier un peu épais sur la maladie cœliaque. Une maladie encore peu fréquente, mais qui est en train de se développer à grande vitesse. Ces malades se trouvent souvent exclus de la communion... et nous incitent à rechercher une fabrication d'hosties sans gluten à leur usage.

Enfin nous avons partagé nos tarifs 2003... Nos expériences avec les revendeurs qui parfois vont des unes aux autres en faisant pression pour baisser les prix. Des prix déjà trop bas pour le coût de fabrication.

À partir de quelques données sur l'Allemagne, la Belgique et la Suisse, il apparaît, par pays, que les diamètres des hosties se standardiseraient

et que l'Allemagne et la Suisse auraient chacun un tarif unique pour les hosties blanches et dorées. Les prix allemands recourent les nôtres, les Suisses sont 1,5 à 4 fois supérieurs et les Belges sont plutôt divergents. Une enquête plus approfondie et élargie vers les pays du Sud de l'Europe nous semble nécessaire.

Ce qui nous ramène à nos calculs de coûts de fabrication et de revient. C'est une nécessité qui suppose une évolution psychologique pour la plupart des ateliers. Celles qui s'y sont mises apprécient beaucoup le changement. Car si le fait de décrire et donc d'analyser chaque opération puis d'en relever le temps d'exécution permet de calculer le coût des hosties, il permet, après comparaison avec d'autres communautés, de se responsabiliser et de rendre plus efficace son propre travail et donc de le revaloriser : un meilleur résultat, en moins de temps et avec moins de fatigue, ce qui est très gratifiant.

Les résultats des calculs comparés à ceux d'autres communautés, sont parmi d'autres, une aide à la décision pour l'évolution de chaque communauté : au vu des possibilités en personnel devons-nous continuer la fabrication des hosties. Si oui, en investissant, en améliorant notre savoir faire, en modifiant certains diamètres, en sous traitant une partie et ne conservant que le tri et le conditionnement... ? Monsieur Saunier rappelle que la vente directe par plus de 40 communautés en France est un Service de proximité inappréciable pour les paroisses et que ce réseau doit être conservé sous forme de dépôts si un atelier de fabrication disparaît.

*Sœur Marie-Dominique, carmélite,
Saint Germain en Laye*

GROUPE DES FROMAGERS

Ont participé à notre réunion de Mai 2003 :

F. Matthieu Abbaye de Belloc
S. Madeleine Abbaye de Belval
S. Catherine Marie Abbaye de Chambarand
S. Jeanne d'Arc Abbaye d'Echourgnac
S. Cécile Abbaye de Laval
F. Gilles Abbaye du Mont des Cats
F. Nathanaël Abbaye de Tamié
F. Yvon Abbaye de Timadeuc

L'Abbaye de Citeaux était absente et Philippe Mignotte également.

L'Abbaye d'Orval ne fait plus partie du groupe, elle a cédé son entreprise en gestion à un industriel.

Il y a donc 9 monastères représentés.

Nous nous sommes réunis cette année en mai 2003 à l'Abbaye de Timadeuc.

Après un tour d'horizon et d'échanges sur les faits saillants de chacune de nos fromageries et communautés, nous avons analysé les comptes d'exploitation 2002 des fromageries.

Sans rentrer dans le détail, il est apparu que chaque fromagerie a un bon équilibre au niveau économique, et participe de façon non négligeable au revenu de sa communauté.

Les marchés sont relativement variés selon les fromages :

En progression de 25 à 30 % pour Belloc et Echourgnac

Stable pour Belval, Citeaux, Laval, Mont des Cats, Tamié

En baisse pour Chambarand, Timadeuc

Un mot bien à la mode dans l'Ordre est aussi très souvent revenu à l'ordre du jour : PRÉCARITÉ !

En effet, l'activité fromagère apporte certes une bonne source de revenu, mais nécessite bien du personnel, des compétences de plus en plus pointues, et une assez lourde structure... Il faut assurer la qualité des fromages, les marchés complexes, la salubrité, les bons choix de gestion...

Mais il semble bien que le problème le plus crucial est le personnel monastique qui est en baisse dans toutes les communautés,

notamment les plus jeunes susceptibles de travailler en fromagerie.

Certains ont fait face à cette situation en employant du personnel externe et en mécanisant le plus possible (Mont des Cats, Tamié).

D'autres ont décidé ou vont se décider à abandonner la fabrication proprement dite pour se concentrer à l'affinage uniquement (Laval, Belval, Belloc, Echourgnac, Chambarand qui a fait le pas à l'automne 2003).

D'autres essaient de maintenir cette activité avec les moyens du bord (Citeaux, Timadeuc)...

D'autres enfin ont déjà abandonné la fromagerie (Orval).

Comme on peut le constater, une bonne majorité de communautés s'oriente vers la solution d'une économie fromagère basée sur l'affinage de fromages.

Ce point nous a amenés à avoir un échange avec Père Gérard de Bellefontaine, au sujet de l'attribution de la marque « Monastic » pour ces fromages. En effet, une véritable valeur ajoutée est apportée par l'affinage et participe de façon non négligeable à l'économie des monastères. La question est posée, et par-delà les entretiens avec la DGCCRF, elle mériterait d'être approfondie.

Il faut ici rappeler que le groupe des fromagers est à l'origine de la marque « Monastic ». Certains se voient exclus de ce logo, alors que d'autres, conscients de participer à la diffusion de cette marque, l'apposent sur leurs produits par solidarité.

Notre prochaine rencontre aura lieu à l'Abbaye d'Echourgnac en mai 2004. Nous comptons aborder avec l'aide de spécialistes, en plus des sujets habituels, des questions de marketing, et la position de nos « niches fromagères monastiques » dans le marché actuel en grande mutation.

Ce groupe semble bien fonctionner, les échanges sont fraternels et enrichissants pour chacun. L'entraide entre monastères est efficace.

Fait à Tamié le 29 janvier 2004 par Frère Nathanaël, cistercien

GROUPE DES LIBRAIRES

Frère Guillaume, de la-Pierre-qui-Vire où avait lieu notre première rencontre de libraires monastiques, m'avait demandé de vous en dire quelques mots.

C'est avec joie que j'avais accepté car cette session a vraiment été des plus enrichissantes, à tous points de vue, l'accueil, l'enseignement, les temps libres et j'en passe. Malheureusement, de multiples petits et gros soucis m'empêchent d'être parmi vous. Aussi ai-je confié à Sœur Marie-Pierre - qui me remplacera allègrement, vous le verrez - ce petit message.

Donc, cette session... La première du genre, même si nous avons déjà un peu abordé le sujet à Echourgnac, lors de la réunion des responsables de magasin. Ce qui nous était surtout apparu alors, c'était la nécessité d'organiser, en dehors des rencontres de responsables de magasin, des sessions pour libraires, métier très spécialisé et pour lequel nombre d'entre nous manquaient de formation, même si certains sont déjà des « cracks » et avaient bien voulu partager avec les néophytes une partie de leur expérience. Une des questions majeures, entre autres, fallait-il ou non appartenir à un groupement ? et, si oui, lequel ? Syndicat des Libraires ? Siloë ?....

Tout d'abord, un grand, un très grand merci à Frère Guillaume. Sans lui, sans son organisation, sa gentillesse, son attention, la session n'aurait certainement pas été ce qu'elle a été.

Un grand merci aussi à Marina et Marie-Noëlle, de l'Institut national de formation du livre, qui, en un laps de temps relativement court, ont réussi dans la bonne humeur, l'amitié, mais aussi avec une pédagogie très sûre, à bourrer nos pauvres têtes de notions barbares : marge brute, rotation, stock, éditeurs, diffuseurs, réassort, office... Notions que nous étions plus ou moins persuadés de connaître. Mais l'on s'aperçoit vite, en écoutant des professionnelles - non seulement de la formation, mais qui ont été libraires elles-mêmes - que ce n'est pas toujours si évident.

Et si je vous posais une colle ? Les éditeurs, tout le monde connaît. Pas de problème. Mais petit libraire qui démarre, à qui dois-je m'adresser ? A l'éditeur, au diffuseur, au distributeur ? Quel est le rôle spécifique de chacun ? Et les transporteurs ?... Le prix au kilo ?...

Bien entendu, je ne travaille pas pour rien. Alors, on va m'offrir une remise de base, mais on va peut-être oublier de me dire qu'il peut s'y ajouter quelques points de remises quantitatives - si je vends beaucoup - et surtout qualitative -je suis un libraire spécialisé et j'ai certaines qualités dans cette spécialité. Qui en effet, mieux qu'un moine ou une moniale peut vendre une Bible, par exemple. Qui offre un meilleur accueil au représentant... Tout cela compte. Il faut le savoir.

Sans parler des différents rayons d'une librairie. Voilà encore quelque chose qui paraît évident. Et pourtant je crois que chacun d'entre nous a appris quelque chose en ce domaine. Et que dire de l'accueil du transporteur livreur coursier... Aïe ! trois étapes classiques, mais, là, il ne faut pas oublier les retours. Sept étapes aussitôt après le départ de ce dernier. C'est ce que l'on devrait faire à la réception de tout colis de marchandise. Mais avons-nous toujours la rigueur nécessaire ? Il est bon de se faire rappeler quelques règles élémentaires.

Et surtout, surtout, assurer un suivi des ventes rigoureux en le divisant entre quatre types de stocks : rotation rapide, moyenne, lente, hors stock. Sans oublier que de nos jours un livre est une « nouveauté » pendant deux à trois mois. La vie d'un livre est aujourd'hui très courte. Aussi faut-il suivre de très près son chiffre d'affaires par rayons.

En parlant de rayons, lorsque l'on a l'appellation « librairie religieuse » jusqu'où peut-on aller ? Faut-il s'arrêter à « religion-spiritualité » ? Ou peut-on aussi offrir un rayon « littérature », un rayon « pratique/guide/tourisme » et, ainsi mettre notre région en valeur ? Sans pour autant tomber dans l'ésotérisme qui, finalement, ne se vend pas très bien, quoiqu'en laisseraient penser certains rayons de librairie : 0,4 % de 1999 à 2001, 0,6 % en 2002. Quand « religion/spiritualité » oscille de 1,9 % à 1,4 % en 2002. Battue, évidemment de loin par « littérature générale » 19 % ou « Pratique/Guide/tourisme » 14-15 %.

En un mot, comment assortir, classer, mettre en valeur, gérer. Et, croyez-moi, le métier de libraire, c'est vraiment un métier. Une chose est de vendre des pots de confiture - encore qu'il y ait de meilleurs vendeurs que d'autres - autre chose est de vendre un livre.

C'est pourquoi nous avons décidé de nous réunir régulièrement. Tous les ans et demi environ (en alternance avec la réunion des responsables de magasins). Donc, la prochaine rencontre des libraires aura lieu à Bellefontaine en janvier 2005. Merci déjà à Frère Samuel qui s'est chargé de l'organisation de cette session. C'est une lourde tâche.

À ce propos, sans vouloir culpabiliser qui que ce soit, Frère Guillaume s'est heurté à un petit problème qui lui a quelque peu compliqué la vie. Pour la rencontre d'octobre 2003, huit monastères se sont désistés à la dernière minute et il s'est senti dans l'obligation de rembourser les frais de session. Or, il fallait payer les deux intervenantes et cette somme avait été répartie entre tous les monastères inscrits afin de calculer, à l'avance, un prix de session.

Aussi nous pensons que, pour la prochaine session, il serait bon de demander, lors de chaque inscription, des arrhes qui, même en cas de désistement de force majeure, ne pourraient être remboursées.

Donc, si l'on résume : une session où nous avons spécialement apprécié la compétence et la pédagogie des animatrices de l'INFL. Car, même si elles n'avaient pas particulièrement l'expérience des « librairies » monastiques, mais plutôt de « librairies générales », elles nous ont bien écoutés et se sont mises à notre portée. La gestion des stocks, qui est une question cruciale en librairie, a été marquée d'une

insistance toute spéciale. N'ayant pas, pour la plupart, le souci direct de la trésorerie (que nous laissons volontiers aux pauvres comptables), nous négligeons sans doute facilement la rigueur de cette gestion. En outre, même si nos marges sont faibles, nous tenons tous à nos librairies, d'autant que nous avons la particularité de vendre bien d'autres produits (carterie, objets religieux, produits monastiques...) qui remontent un peu ces fameuses marges.

Comme dans toute session « Monastic », l'intérêt a aussi été la rencontre entre nous. Librairies de tailles très différenciées, et assez différemment situées, le tour de table où chacun a parlé de sa librairie a été très profitable.

Quelques constatations pour finir : tous les magasins sont ouverts le dimanche. Beaucoup font appel à des salariés ou des bénévoles. Nous avons d'ailleurs beaucoup apprécié la présence de trois laïcs (Mont des Cats, Aiguebelle et Port du Salut). La session était peut-être un peu trop courte (il nous fallait reprendre le collier tous les soirs), mais il est difficile à chacun d'entre nous de s'absenter trop longtemps de son Monastère. Une question qui est restée à l'étude - et qui tenait beaucoup à cœur aux intervenantes - comment les plus grosses librairies, parmi nous, pourraient-elles aider les plus petites ? Conseils, échanges d'information rapide, dépôt ... Tout reste ouvert.

*Par Sœur Michelle-Kateri, bénédictine,
Bayeux*

GROUPE DES COMMUNAUTÉS QUI TRAVAILLENT DANS L'IMPRIMERIE

Une session d'imprimerie a été organisée pour la première fois cette année. Elle a eu lieu du 26 au 29 Août 2003 à Thiais chez les Sœurs de l'Annonciade.

Elle a été animée par le Frère Gérard, Président de Monastic et représentait 11 monastères : Carmélites, Bénédictines, Dominicaines et Annonciades.

Monsieur Mignotte ne pouvait être présent à cette session, mais il nous a largement aidés dans sa préparation et par la suite. Pour ce faire, chaque monastère a répondu à deux questionnaires :

- Une grille de réflexion sur l'art graphique, décrivant notre matériel et notre formation,
- Une grille de réflexion sur la gestion. Avec notamment la façon de faire que nous avons chacune pour calculer un devis.

Au reçu de ces résultats, Monsieur Mignotte a communiqué un compte rendu par email à chaque communauté et, pour pouvoir travailler concrètement sur un dossier commun, nous avons établi un devis commun – fictif.

La session s'est déroulée de la façon suivante :
Le premier jour a été consacré à la présentation de chacun de nos ateliers.

La journée du mercredi a été une journée de formation technique avec Monsieur Le BLOND, graphiste et monsieur Le Goff, Directeur artistique. Ce fut une journée intensive mais fort riche. Le travail s'est fait sur ordinateur avec utilisation de logiciels de composition et de retouche de photo. Il y a eu un temps également pour regarder ensemble et avec nos deux intervenants les travaux de chaque communauté afin de pouvoir – positivement – les critiquer et travailler sur du concret.

La journée du 28 août était davantage consacrée à la gestion. C'est frère Gérard qui l'a animée. Ce fut une journée d'échanges intéressants concernant les prix que nous pratiquons, nos fournisseurs, notre mode de calcul des devis ; bien sûr la question toujours présente de la valeur d'entretien.

C'était aussi l'occasion de se dire notre solidarité et la possibilité de se transmettre des travaux dans le cas où telle ou telle demande ne correspondrait pas ou mal à notre équipement.

Cette possibilité s'est d'ailleurs concrétisée à la rentrée de septembre où des e-mails se sont transmis pour plusieurs demandes.

Également, un désir de refaire une session, peut-être mieux ciblée. Cette première session était davantage une prise de connaissance des monastères et de leurs besoins sur le plan technique.

Après la session, des échanges se sont faits. Monsieur Mignotte est resté en lien avec nous pour la question gestion. Le travail et le manque de temps ont sans doute ralenti les projets, mais n'ont pas diminué l'intérêt.

Une session de formation en PAO, et plus spécialement pour PHOTOSHOP, logiciel de traitement de l'image est en cours de préparation. Les dates retenues sont pour début septembre, à l'Abbaye de La Rochette. Un courrier est en cours, pour les communautés ayant participé à la session 2003. Si d'autres communautés sont intéressées, elles peuvent le faire savoir (à Monastic ou directement à l'Abbaye de La Rochette : Imprimerie 73330 BELMONT-TRAMONET ou par email : larochettesolaro@wanadoo.fr

Expérience intéressante, dans une ambiance très fraternelle et encourageante.

*Sœur Marie, bénédictine,
La Rochette*